



**Fiche d'enregistrement
BOURSE AUX VELOS
samedi 7 juin 2025**

A conserver par le Cyclo Club de Pelissanne

**Numéro d'enregistrement
(Réservé à l'organisateur)**

N°

Description du vélo :

Type de vélo : Ville VTC VTT Route BMX Autre
 Adulte Enfant Homme Femme Tandem Autre
 Marque : Couleur : Taille :
 Particularités (taille, accessoires, nombre de vitesse...)

A VENDRE : €

Coordonnées du vendeur :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone (préférence portable) : E-mail :
 En cas de vente, une participation par vélo sera demandée d'un montant de 10% du prix de vente, plafonné à 50€.
 Si montant du vélo > 150€ : tél. propriétaire pour RDV et paiement directement entre vendeur et acheteur.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement « Bourse aux Vélos 2025 »

Signature

Coordonnées de l'acheteur :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone (préférence portable) : E-mail :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement « Bourse aux Vélos 2025 »

Signature

Carte à accrocher au vélo

Numéro d'enregistrement :

N°

A VENDRE :

€

MARQUE :

MODELE :

Carte à donner au vendeur

Numéro d'enregistrement :

N°

CARTON DE DEPOT

Rappel : Le retrait des invendus se fera sur place le samedi 7 juin 2025 de 17h à 18h directement à la Maison du vélo – rue Georges Brassens / Stade de la Prouvenque, 13330 Pélissanne. La restitution ne pourra se faire que contre présentation du carton de dépôt. Les vélos non retirés fin de journée après 18h seront acquis à l'association.



L'ESSENTIEL DE LA BOURSE AUX VÉLOS

PELISSANNE - 7 JUIN 2025

Maison du vélo - rue Georges Brassens/Stade de la Prouvenque, 13330 Pélissanne

Envie de changer de vélo, de reprendre le vélo, envie d'avoir un vélo plus grand ou plus adapté, envie d'un second vélo pour une nouvelle pratique... Ce rendez-vous est pour vous !

Cette manifestation est ouverte à tous (entrée gratuite) et tous les types de vélos sont acceptés (vélos de course, de ville, vélo à assistance électrique, VTT, VTC, vélos enfants...) à condition qu'ils soient en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendrait dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

Le prix est fixé par le vendeur mais il peut être conseillé par les organisateurs. L'organisateur s'occupe de la vente et une participation par vélo est demandée (en cas de vente seulement).

Pour la vente des pièces détachées, le vendeur devra rester pendant toute la vente ; des tables seront à disposition pour exposer.

Une participation par vélo sera demandée (en cas de vente seulement). Aucun chèque n'est accepté.

Voici le détail :

- 10% du prix de vente, plafonné à 50€
- Si montant du vélo >150€ : tél. propriétaire pour RDV et paiement directement entre vendeur et acheteur.

Que vous soyez vendeur ou à la recherche d'un vélo ou des pièces détachées d'occasion, ce rendez-vous est incontournable.

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 7 JUIN 2025 pour la cinquième ÉDITION DE LA BOURSE AUX VÉLOS DE PELISSANNE à côté de la Maison du vélo - Stade de la Prouvenque.

Quelques infos :

Dépôt des vélos : de 8h à 16h

Vente des vélos : de 9h à 17h

Retrait des invendus et le retrait des règlements : de 17h à 18h

Rappel : attention, seuls sont acceptés les vélos en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut qui les rendrait dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

Plus de renseignements : contact au 06.09.94.78.59 ou sud-feminines@ffvelo.fr



RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS

PELISSANNE - Maison du vélo - rue Georges Brassens/Stade de la Prouvenque, 13330 Pélissanne

Article 1 - Champ d'application

L'association Cyclo-club de Pelissanne, en collaboration avec le Team des Costes organise une bourse aux vélos, exclusivement réservée aux vélos d'occasion.

Article 2 - Dépôt des vélos

Les vélos pourront être déposés à la Bourse rue Georges Brassens/Stade de la Prouvenque à Pélissanne le samedi de 8h à 16h. Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licéité de l'origine des vélos déposés ; il devra présenter **une pièce d'identité** au moment du dépôt et **ses coordonnées** pourront être communiquées à l'acheteur si ce dernier en fait la demande. **Seuls les vélos en parfait état de fonctionnement, exempts de tout vice ou défaut** qui les rendrait dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés, sont acceptés.

Article 3 - Vente

La vente se fera librement le samedi de 9h à 17h, mais des adhérents des associations organisatrices seront présents afin de conseiller les personnes qui le souhaitent. L'association ne garantit pas la vente des vélos que vous nous confierez dans le cadre de la Bourse aux vélos, mais s'engage à tout mettre en œuvre pour la faciliter. La vente est ferme et définitive.

Article 4 - Pièces Détachées

Pour la vente des pièces détachées, le vendeur devra rester pendant toute la vente. Des tables seront à disposition pour exposer. Le Vendeur devra régler 10€ à l'association pour l'accès à la vente de ces pièces

Article 5 - Paiement du matériel vendu

Une participation par vélo sera demandée (en cas de vente seulement). **Aucun chèque n'est accepté.** Voici le détail :

- 10% du prix de vente, plafonné à 50€
- Si montant du vélo >150€ : tél. propriétaire pour RDV et paiement directement entre vendeur et acheteur

Article 6 - Retrait des invendus

Le retrait des invendus se fera sur place le samedi de 17h à 18h directement rue Georges Brassens – Stade de La Prouvenque. La restitution ne pourra se faire que contre présentation du carton de dépôt. Les vélos non retirés fin de journée après 18h seront acquis à l'association.

Article 7 - Responsabilité

L'association du Cyclo Club et Team des Costes ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel vendu par son intermédiaire, ni des éventuelles dégradations intervenues lors de la manifestation.